

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Rapport
de mutualisation 2021.**

==

**Rapporteur :
Mme la Présidente**

Date de convocation :
01/12/21

Date d'affichage :
13/12/21

Nombre de Conseillers
en exercice : 74

Quorum : 25

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 7 décembre 2021 à 18h00

en la salle des Sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

Mme Frédérique MACAREZ, M. Jérôme LECLERCQ, Mme Virginie ARDAENS, M. Michel BONO, Mme Agnès POTEL, M. Christian MOIRET, Mme Colette BLEROT, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Dominique FERNANDE, M. Stéphane LINIER, M. Philippe VIGNON, M. Luc COLLIER, M. Christophe FRANCOIS, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Jean-Marie GONDRY, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Damien SEBBE, M. Louis SAPHORES, M. Hugues DEMAREST, M. Jean-Marie ACCART, M. Roland MORTELLI, M. Gérard FELBACQ, M. Arnaud PROIX, Mme Colette NOEL, M. Thierry DEFRANCE, M. Alain BRISON, M. Bernard DESTOMBES, Mme Francine GOMEL, M. Elie BOUTROY, M. Ghislain HENRION, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe LEMOINE, Mme Françoise JACOB, M. Karim SAÏDI, M. Michel MAGNIEZ, M. Frédéric ALLIOT, Mme Sandrine DIDIER, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, Mme Lise LARGILLIERE, M. Bernard DELAIRE, M. Philippe CAMELLE, Mme Djamila MALLIARD, M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY, Mme Agnès MAUGER, M. Roger LURIN, M. Grégoire BONO, M. Denis LIESSE.

Mme Chantal ZIMMERMANN suppléante de M. Fabien BLONDEL, M. Jean-François DUSANTER suppléant de M. Jean-Claude DUSANTER, M. Tony MARANDIN suppléant de M. Frédéric MAUDENS, Mme Edith FOUCART suppléante de M. Paul PREVOST.

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

M. Jean-Marc WEBER représenté(e) par M. Luc COLLIER, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, M. Alexis GRANDIN représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Mme Sylvette LEICHTNAM représenté(e) par Mme Agnès POTEL, M. Patrick JULIEN représenté(e) par M. Michel BONO, Mme Jocelyne DOGNA représenté(e) par M. Thierry DEFRANCE, M. Damien NICOLAS représenté(e) par M. Sylvain VAN HEESWYCK, Mme Béatrice BERTEAUX représenté(e) par M. Jean-Michel BERTONNET, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Françoise JACOB, Mme Aïssata SOW représenté(e) par Mme Lise LARGILLIERE, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Najla BEHRI représenté(e) par M. Karim SAÏDI, Mme Aïcha DRAOU représenté(e) par Mme Françoise JACOB, M. Yves DARTUS représenté(e) par M. Karim SAÏDI, M. Julien CALON représenté(e) par M. Olivier TOURNAY.

Absent(e)s :

M. Benoît LEGRAND, M. Jean-Louis GASDON.

Secrétaire de Séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article L5211-39-1 du CGCT, la Présidente de la

Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois doit présenter un état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant.

Ainsi, l'article 10 du schéma de mutualisation de décembre 2016 et l'article 7.1 de la convention relative à la mise en place de services communs (2 mars 2017) prévoient l'élaboration d'un rapport annuel de mutualisation.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'adopter le rapport de mutualisation 2021 tel qu'annexé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 absentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir): Julien CALON, Olivier TOURNAY

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Saint-Quentinois

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

002-200071892-20211207-55538-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13 décembre 2021
Publication : 13 décembre 2021

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Rapport de mutualisation 2021



AGGLO DU
**SAINT
QUENTINOIS**

Sommaire

Préambule	- 4 -
État de la mutualisation 2021.....	- 5 -
1.1. Une nouvelle organisation administrative mutualisée	- 6 -
1.2. Impact sur les effectifs	- 8 -
1.3. Développement des autres modes de travail partenarial.....	- 9 -
Équilibre financier de la mutualisation	- 10 -
2.1. Clés de répartition services communs	- 10 -
2.2. Répartition du coût des mises à disposition	- 13 -
Conclusion	- 13 -

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-39-1

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique

Vu la délibération de la Ville de Saint-Quentin en date du 12 décembre 2016

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération en date du 16 décembre 2016

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale en date du 12 décembre 2016

Vu la délibération de l'Office de Tourisme et des Congrès en date du 6 décembre 2016

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aides à Domicile en date du 21 mars 2018

Vu la convention relative à la mise en place de services communs en date du 2 mars 2017 et ses avenants

Vu la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin conclue le 22 mars 2017 et ses avenants

Vu la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et l'Office de Tourisme et des Congrès conclue le 2 mars 2017

Vu la convention relative aux prestations de service entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin et le Centre Communal d'Action Sociale conclue le 22 mars 2017

Vu la convention de mises à disposition partielles d'agents entre la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin en date du 27 mars 2017 et ses avenants

Préambule

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont engagé, dès 2003, une politique de rapprochement de leurs services sur le fondement de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

La loi de Réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010 introduisant le rapport de mutualisation des services, la loi relative à la Modernisation de l'Action Publique Territoriale et de l'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014 réaffirmant la création de services communs, et la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, sont venues conforter le dispositif de mutualisation mis en place.

Dans ce cadre, et afin de structurer la mise en commun des moyens, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin ont rédigé un schéma de mutualisation en décembre 2016 qui inclut l'ensemble des modalités de coopération que sont les services communs, les prestations de services, les mises à disposition partielles, les groupements de commandes et récapitule les diverses conventions de mutualisation mises en place.

Cette coopération s'est ensuite étendue au Centre Communal d'Action Sociale ainsi qu'à l'Office de Tourisme et des Congrès en 2017, puis au Syndicat Intercommunal d'Aides à Domicile en 2018 en intégrant les relations avec ces trois établissements publics dans la nouvelle convention globale de services communs, selon les possibilités offertes par l'article L.5211-4-2 du CGCT.

En 2021, la mutualisation connaît une évolution importante dans l'objectif de bâtir une logique de territoire et de rendre cohérentes nos actions envers les usagers.

Des travaux ont été menés en lien avec les membres du comité de pilotage afin de tenir compte des nouvelles évolutions structurelles indispensables au fonctionnement des collectivités tout en répondant aux objectifs fixés dans le schéma de mutualisation initial.

L'article L5211-39-1 du CGCT dispose que chaque année lors du vote du budget, le Président communique l'état d'avancement du schéma de mutualisation à son organe délibérant. Le point 10 du dernier schéma de mutualisation voté en décembre 2016 et l'article 7.1 de la dernière convention de mutualisation du 2 mars 2017 prévoient la réalisation d'un rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la convention.

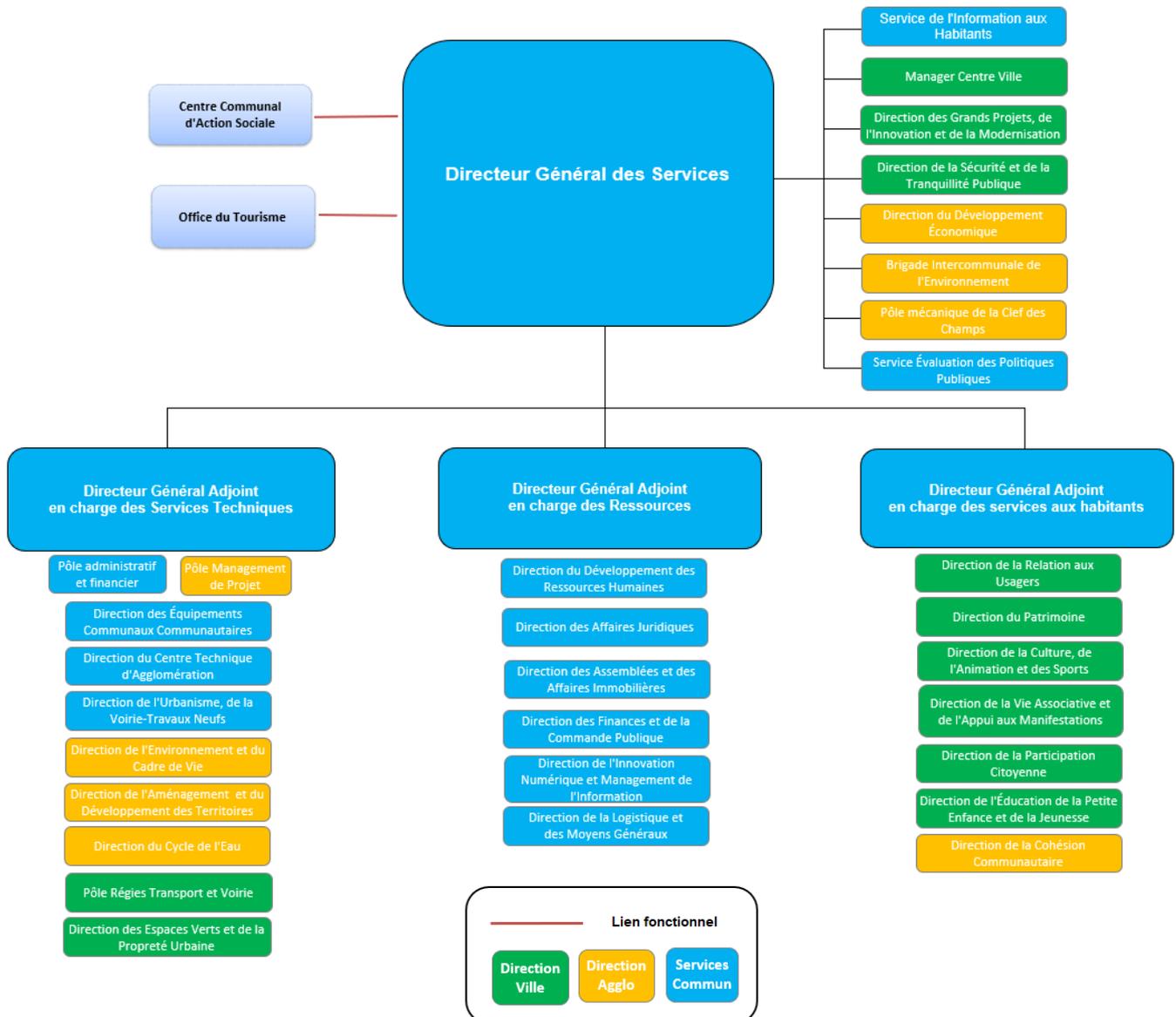
C'est dans ce cadre que le présent rapport est présenté à l'assemblée communautaire.

État de la mutualisation 2021

Le schéma de mutualisation a fixé trois objectifs :

- **Coordination de l'action publique locale** : permettre un rapprochement entre les structures et favoriser une meilleure articulation des politiques publiques sur le territoire ;
- **Optimisation des organisations administratives** : accroître la performance des administrations par le développement des synergies et le partage de moyens ;
- **Rationalisation des coûts de l'administration** : réaliser des économies en évitant les doublons de service afin de redéployer les gains pour le financement d'actions en faveur des administrés.

En 2021 la démarche de mutualisation a été approfondie dans le respect des objectifs de l'intercommunalité à travers la construction d'un organigramme commun entre la Communauté d'Agglomération et la Ville de Saint-Quentin afin de développer la culture du travail en commun.



1.1. Une nouvelle organisation administrative mutualisée

- **La création de services communs**

Elle répond à un double objectif de rationalisation des moyens et de renforcement de la capacité d'expertise de nos collectivités. Elle permet également de répondre à l'objectif de cohérence dans le déploiement de l'action publique à l'échelle du territoire.

8 services communs ont été créés en 2021 :

- Au 1^{er} février 2021 : la Direction Générale des Services, la Direction du Développement des Ressources Humaines et le service de l'Information aux Habitants
- Au 1^{er} mars 2021 : la Direction des Finances et de la Commande Publique, la Direction des Affaires Juridiques et la Direction des Assemblées et des Affaires Immobilières
- Au 1^{er} septembre 2021 : le pôle accueil de la Direction de la Relation aux Usagers et le service d'Évaluation des Politiques Publiques.

Services Communs au 30/09/2021		Nombre d'agents en équivalent temps plein
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		10
	<i>Evaluations des politiques publiques</i>	3
	<i>Information aux habitants</i>	21
DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DES AFFAIRES IMMOBILIERES		10
DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES		5
DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES		38
DIRECTION DES FINANCES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE		31
DIRECTION DE L'INNOVATION NUMERIQUE ET DU MANAGEMENT DE L'INFORMATION		17
DIRECTION DE LA LOGISTIQUE ET DES MOYENS GENERAUX		
	<i>Hygiène et propreté</i>	55
	<i>Moyens Généraux</i>	9
POLE ACCUEUIL		21
ARCHIVES		3
DIRECTION DU CENTRE TECHNIQUE D'AGGLOMERATION		
	<i>Garage</i>	13
	<i>Magasin</i>	18
	<i>Gestion financière et logistique</i>	3
DIRECTION DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX ET COMMUNAUTAIRES - Pilotage Ville		73
DIRECTION DE L'URBANISME, DE LA VOIRIE ET DES TRAVAUX NEUFS		17
Total général		347

En application de l'article L5211-4-2 du CGCT, la Communauté d'agglomération pilote depuis décembre 2015 la majorité des services communs mutualisés avec la Ville de Saint-Quentin.

Deux services communs connaissent une mutualisation dite ascendante autorisée à titre dérogatoire par l'article susmentionné : la direction des équipements communaux et communautaires et le pôle accueil de la direction de la relation aux usagers dont l'autorité gestionnaire est la Ville de Saint-Quentin.

Services communs	Autorité gestionnaire	Type de mutualisation
Direction Générale des Services	Agglo	Descendante
Evaluations des Politiques Publiques	Agglo	Descendante
Information aux Habitants	Agglo	Descendante
Direction des Assemblées et des Affaires Immobilières	Agglo	Descendante
Direction des Affaires Juridiques	Agglo	Descendante
Direction du Développement des Ressources Humaines	Agglo	Descendante
Direction des Finances et de la Commande Publique	Agglo	Descendante
Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information (hors espace Cyber base)	Agglo	Descendante
Service Hygiène et Propreté	Agglo	Descendante
Service Moyens Généraux	Agglo	Descendante
Pôle Accueil	Ville de Saint-Quentin	Ascendante
Service Archives	Agglo	Descendante
Magasin central	Agglo	Descendante
Garage	Agglo	Descendante
Gestion financière et logistique du Centre Technique d'Agglomération	Agglo	Descendante
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ville de Saint-Quentin	Ascendante
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	Agglo	Descendante

- **Le déploiement des mises à disposition**

Chaque direction opérationnelle s'est vue définir un périmètre pertinent au regard de la politique publique à mener.

Des missions, actions, équipements ont ainsi été regroupés pour rendre un service public à l'utilisateur lisible et cohérent. Afin de respecter les champs de compétence des collectivités, il a été convenu de mettre à disposition les cadres des nouvelles directions pour une meilleure coordination d'ensemble.

De nouvelles mises à disposition ont été décidées en 2021 :

- 4 agents de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois sont mis à disposition partiellement de la Ville au 1^{er} octobre 2021
- 14 agents de la Ville sont mis à disposition partiellement de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} septembre 2021.

Directions	Postes	Autorité hiérarchique	Autorité fonctionnelle
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Directeur	Agglo	Ville
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Directeur Adjoint	Agglo	Ville
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Assistant de Direction	Agglo	Ville
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	Directeur	Agglo	Ville
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Directeur	Ville	Agglo
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Assistant de Direction	Ville	Agglo
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable Pôle Sports	Ville	Agglo
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable gestion des équipements et relations avec les acteurs sportifs	Ville	Agglo
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable gestion et planification des équipements	Ville	Agglo
Direction de la Relation aux Usagers	Directeur	Ville	Agglo
Direction de la Relation aux Usagers	Assistant de Direction	Ville	Agglo
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Directeur	Ville	Agglo
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Chargée de Projets Evènementiels	Ville	Agglo
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Responsable Guichet des Associations	Ville	Agglo
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Responsable-Adjoint Guichet des Associations	Ville	Agglo
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	2 agents Guichet des Associations	Ville	Agglo
Direction du Patrimoine	Directeur	Ville	Agglo

Par ailleurs, à compter du 1^{er} octobre 2021, le Responsable et les 8 agents du service médiation sociale et familiale de la Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publiques de la Ville de Saint-Quentin sont mis partiellement à disposition de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois.

1.2. Impact sur les effectifs

Evolution agents permanents mutualisés 2019-2021

Collectivité	31/12/2019	31/12/2020	30/09/2021	Solde 2021
Services communs Agglo	132	139	253	+ 114
Total Agglo	132	139	253	+ 114
Services communs Ville	73	69	94	+ 25
Total Ville	73	69	94	+ 25
TOTAL	205	208	347	+ 139

La réorganisation administrative qui a marqué l'année 2021 avec l'extension de la mutualisation a permis le non-remplacement de 15 postes sur les 2 collectivités.

1.3. Développement des autres modes de travail partenarial

- **Les groupements de commandes**

Les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique permettent à une pluralité de personnes publiques la mise en commun de moyens afin de réaliser des économies d'échelle. Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Un coordonnateur est ainsi désigné, chargé d'organiser la procédure de passation du marché.

Un travail a été entamé en juin 2017 sur l'adhésion de la Ville aux groupements de commandes envisagés par l'Agglomération, ainsi que sur la répartition des groupements entre portage Ville et portage Agglomération. Le principe a été validé que le commanditaire ayant le plus gros volume soit porteur du groupement, sauf exception à discuter. De manière opérationnelle, il a été acté que, hors stock, chaque collectivité associée paie ses commandes sans préfinancement du coordonnateur de groupement. Concernant les stocks, le coordonnateur de groupement doit préfinancer le montant du marché avant remboursement.

Les services de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Saint-Quentin travaillent en collaboration pour soit prolonger les conventions existantes lorsque des marchés sont en cours, soit mettre en place les nouvelles conventions.

- **Les prestations de services**

Une prestation de service est possible entre personnes publiques, par dérogation au code des marchés publics, lorsque l'une des personnes exerce un contrôle sur l'autre à l'instar de ses propres services. La Communauté d'Agglomération a donc proposé à la Ville un système de prestations de services croisées. De la même façon, la Ville offre une prestation de service au CCAS.

De l'Agglomération vers la Ville	De la Ville vers l'Agglomération
Droit des sols	Entretien voirie / Régie Transport
	De la Ville vers le CCAS
	Espaces Verts

Équilibre financier de la mutualisation

Afin de mesurer l'activité des services pour chacune des collectivités, des clés de répartition ont été instaurées. Elles définissent la méthode de valorisation des services mutualisés en listant les indicateurs de répartition des charges entre les entités.

Les clés de répartition ne sont pas figées, elles correspondent à un mode de calcul qui constate a posteriori le pourcentage de répartition des coûts entre la Ville, la Communauté d'Agglomération, le CCAS, le SIAD et l'OTC.

Un audit de clé de répartition a été effectué par le cabinet KLOPFER en 2021 dont les conclusions relèvent leur pertinence.

Chaque clé de répartition financière dépend de l'usage respectif du service par la Ville et l'Agglomération, voire le CCAS, le SIAD, l'OTC et le cas échéant l'agence de l'eau et de l'assainissement.

Elles s'appliquent sur 4 types de dépenses : ressources humaines, locaux, frais généraux et frais spécifiques à un service commun.

2.1. Clés de répartition services communs

Les clés de répartition pour chaque nouveau service commun sont définies dans les annexes de la convention relative à la mise en place de services communs du 2 mars 2017 ainsi que dans les avenants.

Services communs	Autorité hiérarchique	Part VILLE	Part AGGLO	Part CCAS	Part OTC	Part SIAD
Direction Générale des Services	Agglo	60,98%	34,15%	4,35%	0,53%	
Evaluations des Politiques Publiques	Agglo	50,00%	50,00%			
Information aux Habitants	Agglo	64,78%	35,22%			
Direction du Développement des Ressources Humaines	Agglo	60,98%	34,15%	4,35%	0,53%	
Direction des Affaires Juridiques	Agglo	51,96%	45,72%	2,32%		
Direction des Assemblées et des Affaires Immobilières	Agglo	55,19%	44,64%	0,17%		
Direction des Finances et de la Commande Publique	Agglo					
<i>Direction</i>	Agglo	52,26%	42,69%	3,90%	1,15%	
<i>Budget</i>	Agglo	41,33%	56,07%	2,19%	0,40%	
<i>Comptabilité</i>	Agglo	55,44%	36,00%	6,50%	2,06%	
<i>Marchés Publics</i>	Agglo	60,00%	36,00%	3,00%	1,00%	
Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information	Agglo	53,08%	41,41%	3,41%	0,99%	1,10%
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	Agglo					
<i>Service hygiène et propreté</i>	Agglo	79,58%	19,19%	0,81%	0,42%	
<i>Service Moyens généraux</i>	Agglo	42,94%	45,61%	10,52%	0,92%	
Pôle accueil	Ville	57,00%	43,00%			
<i>Accueil physique</i>	Ville	54,00%	46,00%			
<i>Accueil téléphonique</i>	Ville	67,00%	33,00%			
<i>Courrier</i>	Ville	50,00%	50,00%			
Archives	Agglo	65,75%	33,16%	0,81%	0,28%	
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ville					
<i>Service bâtiments + Maîtrise énergétique</i>	Ville	77,77%	21,43%	0,80%		
<i>Règle bâtiments</i>	Ville	77,77%	21,43%	0,80%		
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Agglo					
<i>Garage</i>	Agglo	47,17%	50,99%	1,81%	0,03%	
<i>Magasin central</i>	Agglo	59,35%	39,25%	1,40%		
<i>Gestion financière et logistique</i>	Agglo	80,00%	19,03%	0,97%		
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs	Agglo	37,40%	62,60%			

Services communs	Calcul de la clé de répartition
Direction Générale des Services	Ratio entre le nombre d'agents travaillant pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Evaluations des Politiques Publiques	Ratio entre le nombre d'Equivalents Temps Pleins consacrés au traitement des dossiers de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Information aux Habitants	Ratio entre les crédits destinés à l'activité de la direction consommés sur le budget de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Direction des Assemblées et des Affaires Immobilières	Pondération entre les ratios suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conventions, décisions et arrêtés pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de délibérations pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre d'élus de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de réunions des assemblées délibérantes de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Temps passé sur les missions immobilières et foncières pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Direction des Affaires Juridiques	Pondération entre les ratios suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Crédits consommés pour les missions juridiques effectuées pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Crédits de primes d'assurances consommés pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de consultations ou relectures juridiques pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de contentieux traités pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de documents formels rédigés pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Nombre de dossiers traités dans le cadre du RGPD et de la CADA pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Direction du Développement des Ressources Humaines	Ratio entre le nombre d'agents travaillant pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Direction des Finances et de la Commande Publique	<u>Direction</u> : pondération des ratios des services de la Direction des Finances et de la Commande Publique définis ci-dessous <u>Budget, fiscalité, suivi des satellites</u> : ratio volume budgétaire de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné <u>Comptabilité</u> : ratio entre nombre de mandats et titres traités pour chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné

	<u>Marchés publics</u> : ratio nombre de procédures au 31 décembre de l'exercice concerné
Direction de l'Innovation Numérique et du Management de l'Information (hors espace Cyberbase)	Ratio entre le nombre d'utilisateurs réseau de chaque partie, étant entendu qu'un utilisateur d'une direction mutualisée est réparti à 50% sur la VSQ et à 50% sur la CASQ
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	-Moyens généraux (coûts RH) : ratio entre le nombre d'affranchissements effectués pour le compte de chaque partie lors de l'exercice concerné par la refacturation. Le ratio est obtenu à partir de la machine à affranchissement -Service logistique : part d'occupation des bâtiments par les agents sous autorité de chaque partie (surfaces entretenues)
Pôle Accueil	<u>Accueils physiques</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ratio entre le nombre de bâtiments destinés à accueillir du public appartenant à chaque collectivité <u>Accueil téléphoniques / Courrier</u> : <ul style="list-style-type: none"> • Ratio entre le nombre d'appels effectués pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné • Ratio entre le nombre d'Equivalents Temps Pleins consacrés à l'enregistrement du courrier pour le compte de chaque collectivité au 31 décembre de l'exercice concerné
Service Archives	Ratio mètre linéaire d'archives occupés pour le compte de chaque partie
Magasin central	Ratio entre le nombre de lignes de sortie de stock par partie
Garage	Montants des bons de travaux effectués pour le compte de chaque partie
Gestion financière et logistique DCTA	Ratio entre le nombre de mandats et de titres traités pour le compte de chaque collectivité par le pôle facturation lors de l'exercice concerné par la refacturation
Direction des Equipements Communaux et Communautaires	Ratio entre les surfaces des bâtiments (en m ²) pondéré par un ratio entre le nombre des bâtiments appartenant aux différentes parties au 31 décembre de l'exercice concerné par la refacturation
Direction de l'Urbanisme, de la Voirie et des Travaux Neufs (hors Droits des Sols)	Ratio entre les montants financiers des travaux suivis (en €) pour le compte de chaque partie au cours de l'exercice concerné par la refacturation

2.2. Répartition du coût des mises à disposition

Les clés de répartition pour chaque agent mis à disposition sont définies dans les conventions individuelles (avenant n°2 à la convention de mises à disposition partielles d'agents en date du 26 juin 2019).

Directions	Postes	Part Ville	Part Agglo
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Directeur	60%	40%
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Directeur Adjoint	60%	40%
Direction du Centre Technique d'Agglomération	Assistant de Direction	60%	40%
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux	Directeur	50%	50%
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Directeur	80%	20%
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Assistant de Direction	80%	20%
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable Pôle Sports	50%	50%
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable gestion des équipements et relations avec les acteurs sportifs	40%	60%
Direction de la Culture, de l'Animation et des Sports	Responsable gestion et planification des équipements	80%	20%
Direction de la Relation aux Usagers	Directeur	80%	20%
Direction de la Relation aux Usagers	Assistant de Direction	80%	20%
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Directeur	80%	20%
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Chargée de Projets Evènementiels	80%	20%
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Responsable Guichet des Associations	90%	10%
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	Responsable-Adjoint Guichet des Associations	90%	10%
Direction de la Vie Associative et de l'Appui aux Manifestations	2 agents Guichet des Associations	90%	10%
Direction du Patrimoine	Directeur	90%	10%

Conclusion

L'approfondissement de la mutualisation engagée en 2021 s'inscrit dans une double logique d'optimisation des ressources et d'efficacité de l'action publique à l'échelle du territoire.

La mutualisation s'intègre également dans une démarche de construction d'une culture commune de travail et s'articule notamment avec le pacte de gouvernance pour servir le projet de territoire et permettre aux collectivités, établissements publics, de répondre de manière efficace aux besoins des habitants.

Elle devra donc évoluer afin de s'adapter aux enjeux des collectivités grâce à une veille permanente institutionnalisée dans l'organisation commune des services et à travers son comité de pilotage.